



Posez vos questions. Des spécialistes **VOUS** répondent !

Par email : questions@anform.fr
Par courrier : anform ! Questions-réponses
2, avenue Charles Isautier - ZI n°3 - 97410 Saint-Pierre

MON FRÈRE EST BIPOLAIRE

J'ai appris depuis peu que mon frère est bipolaire. Sa compagne m'a dit qu'il ne prend plus ses médicaments et qu'il ne va vraiment pas bien. Elle a eu un bébé et s'est séparée de lui car il pourrait devenir dangereux pour son entourage. Que faire ? Qui contacter ? Comment le soigner ?

Marie-Caroline, Le Tampon

Dr Pierre Lebeau, psychiatre

Anciennement appelé psychose maniaco-dépressive, le trouble affectif bipolaire se traduit par une alternance d'états dépressifs et de forte excitation, pendant des phases de plus de 15 jours, parfois entrecoupées de phases de normalité clinique. La difficulté, c'est que ce type de patient ne consulte pas volontairement un médecin. En période dépressive, il estime que plus rien ne vaut la peine ; en période d'excitation extrême (psychique et motrice), il devient mégalomane, parle beaucoup et sans cohérence (logorrhée). Les dangers sont plutôt matériels car il se lance alors dans des dépenses inconsidérées pouvant engendrer des problèmes familiaux et professionnels. En phase dépressive, il y a un risque de tentative de suicide mais rarement de violences à l'encontre d'autrui. La procédure est de se rendre en dispensaire médico-psychologique (CMP) et de faire un signalement. Le spécialiste se déplace au domicile et diagnostique éventuellement la maladie avec une mesure de placement. C'est ce que l'on appelle hospitalisation à la demande d'un tiers (HDT). Le traitement se fait à l'aide de thymorégulateurs afin de stabiliser l'humeur, à base de sels de lithium (Téralithe en pharmacie).

PROTÉGER BÉBÉ CONTRE LA COQUELUCHE ?

Mon neveu a eu la coqueluche. Elle lui a été transmise par son père qui, pourtant, s'est fait vacciné pendant l'enfance. J'ai un nourrisson d'1 mois. Il n'a donc pas encore été vacciné. Comment le protéger ?

Aline, Saint-Louis

Dr Claire Bernège, généraliste

Si un adulte a été vacciné pendant l'enfance, il n'est plus protégé à partir de 25 ans et doit se faire vacciner ensuite tous les 20 ans (c'est-à-dire à 45 et 65 ans). Aujourd'hui, nous disposons de vaccins mixtes incluant la coqueluche, la poliomyélite, la diphtérie et le tétanos (type Repevax ou Boostrix). Il est important que les jeunes adultes ayant des enfants soient vaccinés afin d'éviter la transmission au bébé. En cas de maladie, toujours mettre la

main devant la bouche car la coqueluche se transmet par la salive. Durant les 5 premiers jours, les symptômes ressemblent à un rhume classique. Ce n'est qu'ensuite que la toux arrive et qu'on peut déceler la coqueluche. Mais, souvent, il est trop tard car on l'a déjà transmise à ses proches. Les quintes de toux peuvent être dangereuses pour un nouveau-né. Le bébé doit être vacciné à partir de 2 mois, puis deux rappels à 4 et 11 mois.